



| RECOMMANDATIONS

Relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale

Approuvées le 17 mars 2016 par l'Assemblée plénière de la CDIP

Garantir à long terme l'accès sans examen aux hautes écoles universitaires figure parmi les objectifs politiques communs fixés en 2011 et en 2015 par la Confédération (DEFER) et la CDIP pour l'espace suisse de la formation. Cela signifie en d'autres termes que la maturité gymnasiale doit être le gage d'une aptitude générale aux études supérieures.

Pour atteindre cet objectif, il faut fixer des compétences de base en mathématiques et en langue première dans le plan d'études cadre pour les écoles de maturité, augmenter la transparence et la comparabilité des procédures d'examen, améliorer la transition du gymnase à l'université et optimiser l'orientation universitaire et de carrière. La maturité gymnasiale sera une nouvelle fois évaluée en utilisant le même dispositif de tests que pour EVAMAR II. La date de l'évaluation et le plan du projet seront fixés en accord avec la Confédération.

A cet effet, la CDIP, se fondant sur les art. 1 et 3 du concordat du 29 octobre 1970 sur la coordination scolaire, émet les recommandations suivantes:

1. Mise en œuvre des compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures

Les cantons émettent des directives cadres pour la mise en œuvre, dans les écoles, des compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures. Le but de ces directives cadres est de garantir que tous les jeunes en formation gymnasiale acquièrent ces compétences avant la maturité.

2. Soutien apporté aux gymnases en matière d'évaluation commune

Les cantons émettent des directives cadres visant à harmoniser les examens de maturité et soutiennent les gymnases dans leur réalisation de projets de développement relatifs à l'évaluation commune dans le cadre ainsi posé.

3. Amélioration de la transition du gymnase à l'université

Les universités entretiennent, avec les services cantonaux concernés ainsi qu'avec les acteurs de la transition gymnase – université, un dialogue continu permettant d'accroître la compréhension mutuelle et de clarifier les exigences de part et d'autre.

Les universités délèguent certains de leurs membres dans des pools d'experts régionaux chargés d'évaluer le niveau d'exigence des examens de maturité. Les gymnases des cantons non universitaires ou ne pouvant s'appuyer, au sein de leur canton, que sur des compétences tertiaires dans des champs disciplinaires limités doivent avoir accès à l'un des pools d'experts régionaux.

Les universités mettent en place, avec les services cantonaux concernés, des réseaux de collaboration entre les gymnases et les institutions universitaires ainsi qu'entre les corps enseignants et collègues de discipline des écoles du secondaire II et les professeurs responsables des mêmes branches au degré tertiaire. Il y a lieu, en l'occurrence, de s'inspirer des modèles fournis par les initiatives déjà concrétisées dans la sphère d'influence directe de certaines universités. Chaque gymnase est appelé à s'inscrire dans au moins un de ces réseaux.

Les universités veillent, avec les services cantonaux concernés, à ce que des contacts individuels soient possibles entre le corps enseignant des gymnases et celui des hautes écoles (stages scientifiques, visiting scholars, encadrement de travaux de maturité, projets de promotion des jeunes talents). Elles reconnaissent l'importance du travail effectué par les experts et en font état dans leur rapport académique annuel (yearly academic achievement). Elles participent, dans les gymnases, aux activités de conseil en matière de choix des études et mettent au point, pour certaines branches d'études, des assessments permettant de sensibiliser les gymnasiennes et gymnasiens aux exigences desdites branches.

Afin de soutenir les cantons, la CDIP signe avec swissuniversities une déclaration d'engagement portant sur l'optimisation de la transition du gymnase à l'université.

4. Amélioration de l'orientation universitaire et de carrière dans les gymnases

Les cantons émettent des directives cadres pour le développement et la mise en œuvre, dans leurs gymnases, de programmes d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Berne, le 17 mars 2016

Au nom de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Le président
Christoph Eymann

Le secrétaire général
Hans Ambühl